

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
3 mars 2022**

**Présidence : M. Denis Villars**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 649/22 relatif au remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L, où le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à acheter un nouveau véhicule neuf Lindner Unitrac 112L Drive en remplacement de l'ancien Lindner Unitrac 102L selon le préavis n° 649/22.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 192'400.-, le compte 9146.04 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article quatre : d'utiliser la réserve au bilan du compte 9281.06 « Réserve matériel et véhicules » pour amortissement d'une partie de l'investissement pour un montant de CHF 47'400.-.
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement à la réserve, soit CHF 145'000.-, par le compte n° 433.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 3 mars 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich